

**AUTORITÉ DE
CONTRÔLE JUDICIAIRE**

**Cité Judiciaire
Bâtiment CR
L-2080 LUXEMBOURG**

Tél. 47 59 81 - 2368

Fax 47 59 81- 2396

Luxembourg, le 18 novembre 2025

Madame Elisabeth MARGUE
Ministre de la Justice
13, rue Erasme
L-1468 Luxembourg

Concerne : amendements parlementaires relatifs au projet de loi numéro 7424 portant création d'une plateforme commune de transmission électronique sécurisée et modification : 1. du code de procédure pénale, 2. de la loi modifiée du 5 juillet 2016 portant réorganisation du Service de renseignement de l'Etat

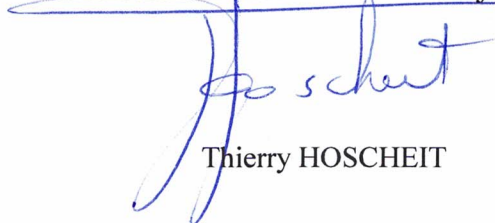
Madame la Ministre,

J'accuse réception du courriel du 8 août 2025 par lequel vous avez bien voulu solliciter l'avis de l'Autorité de contrôle judiciaire sur les amendements parlementaires relatifs au projet de loi numéro 7424 précité.

L'Autorité de contrôle judiciaire a examiné les amendements parlementaires en question en sa réunion du 17 novembre 2025 et n'a pas d'observations à formuler.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Président de la Cour supérieure de Justice,
Président de l'Autorité de contrôle judiciaire,



Thierry HOSCHEIT

